



ESPECE
EXOTIQUE
ENVAHISSANTE



Parc
naturel
régional
de la Brenne



1 À 10 CM



FEUILLES TRÈS PETITES,
1 À 3 MM, ROUGEÂTRES.



TIGES RAMIFIÉES,
NOMBREUSES FEUILLES IMBRIQUÉES

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Plante aquatique, flottante, formant de très petites rosettes vert-bleuté, voire rougeâtres, de quelques centimètres de diamètre. Généralement en populations très serrées, cette espèce vit en symbiose avec une cyanobactérie qui fixe l'azote.

Azolla fausse-fougère

(Azollacées) *Azolla filiculoides*
appelée aussi **Azolle**, **Fausse fougère**,
Mousse des fées

■ REPRODUCTION/PROPAGATION

Elle peut se reproduire sexuellement (spores) mais sa "fructification" est irrégulière, celle-ci reste souvent stérile dans nos régions. Sa propagation assurée par une multiplication végétative très active, par fragmentation de la tige. Fougère très fugace et imprévisible dans son comportement, elle prolifère certaines années (probablement favorisée par des conditions climatiques particulières) puis disparaît presque totalement avant de réapparaître un peu plus loin quelques années plus tard.

■ HABITAT

Elle vit à la surface des eaux stagnantes : bras mort des rivières, canaux à courant très lent, mares, petits étangs, fossés remplis d'eau. Elle préfère les conditions partiellement ombragées et des eaux n'atteignant pas les températures élevées. Elle se trouve toujours à basse altitude (<200 m) et pose de très gros problèmes d'asphyxie sur des mares colonisées.

RECOMMANDATIONS

Ne pas intervenir par épandage d'herbicide ou tout autre moyen d'éradication sur une station repérée dans la nature, sans avis et sans encadrement adéquat.



Une équipe de gestion des espèces exotiques envahissantes se tient à votre disposition pour tout renseignement ou soutien technique ainsi que pour recueillir vos informations et expériences à ce sujet. Cette équipe participe à des chantiers d'arrachage et peut venir en aide aux propriétaires du territoire du Parc naturel régional de la Brenne.

SI VOUS TROUVEZ CETTE ESPÈCE, CONTACTEZ :

Le Parc naturel régional
de la Brenne
Maison du Parc - Le Bouchet
36300 ROSNAY
02 54 28 12 12
07 86 00 05 79

ORIGINE

Plante introduite en Europe au 19^{ème} siècle dans des aquariums et des jardins botaniques d'où elle s'est échappée. La première observation en France date de 1880 dans les Deux-Sèvres.

NUISANCES

SUR LE MILIEU NATUREL

Elle peut devenir très envahissante en milieu naturel. Sa prolifération forme des tapis denses à la surface de l'eau, empêchant la pénétration de la lumière et les échanges de gaz avec le milieu aquatique. Des conditions d'anoxie (asphyxie du milieu) peuvent alors en résulter.

Elle provoque également une accélération de la sédimentation des matières organiques et donc une eutrophisation des eaux (augmentation de la masse des débris organiques et nutritifs dans une eau stagnante, qui entraîne une baisse de la quantité d'oxygène dissous). Les animaux aquatiques (ragondins, canards...) peuvent véhiculer cette espèce à proximité des sites infestés.

SUR L'HOMME

Les tapis d'*Azolla* fausse-fougère peuvent occasionner une gêne physique à la pêche et aux loisirs nautiques.

MOYEN DE LUTTE

La technique la plus adaptée est de retirer la plante manuellement.



Chantier pour retirer la plante d'une mare
février 2016 – par le PNR Brenne

